



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 3 décembre 2022

BILAN DE L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN CHARENTE-MARITIME

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État.

En Charente-Maritime, **3 points de collecte**, appelés « armodromes », ont été ouverts le 25 novembre sans rendez-vous toute la semaine et le week-end en continu, de 9h à 17h.

Dans notre département le bilan de cette opération inédite est un succès qui a suscité une large adhésion du public.

- 230 comptes ont été ouverts dans le Système d'information sur les Armes (SIA) correspondant à 490 armes enregistrées ;
- 3 000 armes (principalement des fusils de chasses) et 301 000 munitions ont été abandonnées ;
- 100 armes, obus et munitions abandonnés vont être enlevés directement chez les particuliers qui ne pouvaient pas se déplacer.

Depuis le vendredi 2 décembre à 17h, les armodromes et la ligne téléphonique dédiée à la Préfecture sont désormais fermés.

Vous souhaitez abandonner une arme ?

Si l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État est aujourd'hui terminée, les particuliers qui souhaitent abandonner leurs armes, peuvent le faire en se rendant aux horaires d'accueil du public dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche de leur domicile.

Vous souhaitez conserver une arme héritée ou trouvée ?

Les particuliers qui souhaitent conserver des armes héritées ou trouvées, ont jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour les déclarer en créant un compte dans le Système d'information sur les armes (SIA) depuis chez eux à l'adresse suivante : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr ou en se rendant dans un Point d'accueil numérique (PAN) en Préfecture ou Sous-préfecture pour être accompagnés dans cette démarche obligatoire.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)